

Cabinet du président
**Direction de la citoyenneté
et de l'information**

Contacts presse
Jérôme Alemany
02 40 99 12 46

Virginie Brindeau
02 40 99 11 18

Marie Chardronnet
02 40 99 17 45

Nantes, le 10 juin 2011

dossier de presse

Décision modificative n°2 - Juin 2011

Sommaire

Le Département engage une opération de 18,25 M€ pour restaurer le pont d'Ancenis p. 2

Le Département élargit l'offre de transport scolaire pour les élèves en situation de handicap p. 4

Aéroport du Grand Ouest : le Département s'engage dans le nouveau syndicat mixte p. 6

Agir pour nos aînés 2011-2016 : Le Département présente un nouveau plan d'actions et 50 projets d'investissements en EHPAD p. 8

Aide à la pierre : le Département pose ses conditions pour poursuivre la délégation p. 10

Décision modificative n° 2 p. 12

Le Département engage une opération de 18,25 M€ pour restaurer le pont d'Ancenis



Pont suspendu de 398 m de longueur

3 travées (2 x 80 m et 238 m)

Chaussée de 6 m de largeur et 2 trottoirs de 1,50 m

Le pont suspendu sur la Loire qui relie Ancenis (Loire-Atlantique) à Liré (Maine-et-Loire) est la propriété conjointe de ces deux conseils généraux, la Loire-Atlantique assurant la mission de gestion. Mis en service en 1953, l'ouvrage présente **un intérêt architectural certain** (il est d'ailleurs mis en valeur par un éclairage d'ensemble) et fait partie de la génération des grands ponts suspendus par câbles de plus de 200 mètres de portée - il constitue toujours **la plus grande travée suspendue sur la Loire**. Son impact visuel dans le site est important car il se trouve dans l'environnement immédiat du château d'Ancenis.

Le trafic routier y atteint environ 14 000 véhicules par jour en 2009 (dont 14 % de poids lourds). L'ouvrage ne fait l'objet d'aucune limitation de charge, mais ne supporte pas de convois exceptionnels en charge.

Le tablier, constitué d'une charpente métallique et d'un hourdis béton est **en bon état** mais nécessite des travaux d'entretien spécialisé, notamment de protection anticorrosion. **En revanche, la suspension par câbles est très dégradée** (ruptures de fils et mauvaise protection contre la corrosion des câbles); pour cette raison, elle est placée sous « surveillance acoustique » depuis 2003.

Aujourd'hui, **des travaux de restauration sont nécessaires pour garantir la durabilité** (pour une durée supérieure à 30 ans) **et la sécurité de l'ouvrage**, en conservant **la fonctionnalité actuelle**.

Une restauration complète du pont

Le programme de travaux prévoit :

- **le remplacement intégral des câbles de suspension**, une opération technique longue et conséquente ;
- **la restauration du tablier**, dont notamment la protection anticorrosion de la charpente, la remise en état des appareils d'appui et des joints de chaussée, ainsi que la reprise des dégradations localisées des bétons.

La solution retenue pour le changement de la suspension consiste à **créer des appuis provisoires en Loire** (appelés palées), **espacés d'environ 30 m et permettant de supporter la charpente du pont pendant la dépose de sa suspension**. En 2008, l'enveloppe financière pour cette opération avait été évaluée à 12,675 M€ HT (base juin 2007), actualisée à 13,4 M€ HT en base février 2009. L'année 2008 a été mise à profit pour lancer le recrutement d'un maître d'œuvre externe ; en 2009, celui-ci (groupement SNCF-ARTCAD) a été retenu et les travaux auraient pu être engagés au second semestre 2010, pour une durée maximum de 3 ans.

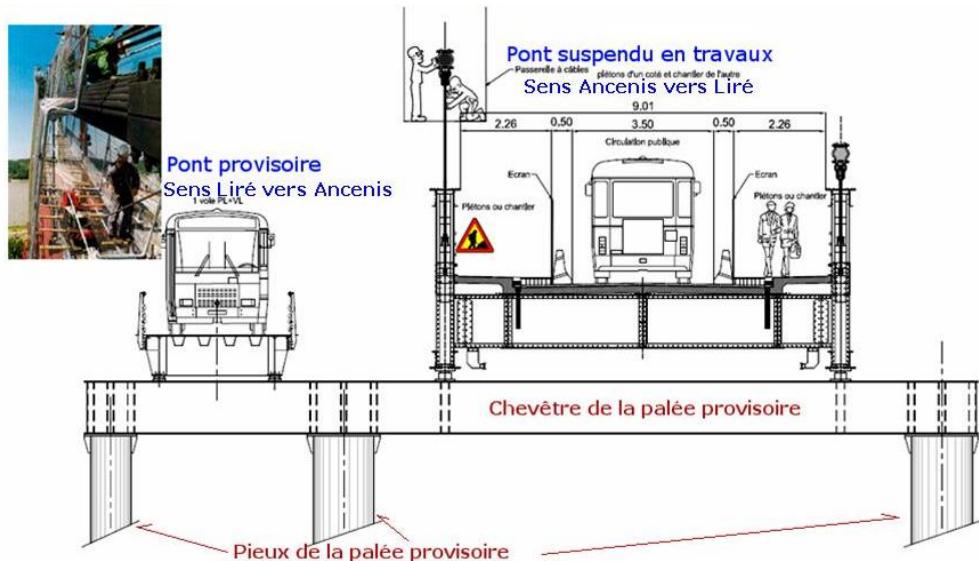
Or en 2010 est apparue la demande de **prise en compte d'une contrainte d'exploitation routière très complexe** : les entreprises du bassin d'Ancenis, les élus locaux et le Conseil général de Maine-et-Loire ont demandé à ce que **les travaux ne soient pas réalisés sous alternats de circulation**, générateurs de retards et de gênes aux usagers, et n'entraînent **pas de fermeture totale de l'ouvrage ni d'itinéraires de déviation**.

Un pont provisoire pour maintenir le trafic

En réponse à ces inquiétudes, le Département de Loire-Atlantique a relancé **des études complémentaires** portant sur la mise en œuvre d'un **mode opératoire différent**, permettant de réaliser les travaux en **maintenant deux voies de circulation quasi permanentes**. A cet effet :

- **un pont provisoire sera disposé parallèlement au pont actuel**, en amont, soit dans le sens Liré - Ancenis,
- le sens Ancenis - Liré continuera à emprunter sur une voie l'ouvrage existant.

Ce dispositif permettra de **supprimer la quasi-totalité des restrictions de circulation**. Si nécessaire, les rares fermetures de l'ouvrage en travaux pourront être gérées par un alternat du pont provisoire. Une déviation du trafic poids lourds de transit très en amont restera préconisée.



Un coût important, réparti entre les deux départements

La mise en œuvre de ce pont provisoire entraîne **un surcoût de 3 M€ HT** (base février 09). En raison d'un **montant de travaux supplémentaires de 1,85 M€ HT** lié à la complexité de la dépose de la suspension, et à des évolutions des coûts de protection anticorrosion, **l'enveloppe de l'opération doit être portée à 18,25 M€ HT** (base février 2009).

Sur cette base, un accord a été trouvé entre les deux départements pour fixer la participation de chacun :

- Loire-Atlantique : 9,785 M€ HT, soit 53,6 %
- Maine-et-Loire : 8,465 M€ HT, soit 46,4 %

Dans le souci de ne pas différer encore plus les travaux, les études ont été reprises, avec l'objectif d'attribuer les marchés de travaux début 2012, de les engager à la mi-2012 et de **livrer le pont d'Ancenis, totalement restauré, en décembre 2014** (le repli des installations s'étalant jusqu'en juin 2015).

Le Département élargit l'offre de transport scolaire pour les élèves en situation de handicap

A la rentrée scolaire prochaine, le Conseil général ira au-delà de son champ de compétence obligatoire pour permettre, sur son territoire de compétence (département hors Nantes Métropole et la Carene), à tous les enfants en situation de handicap, y compris ceux déclarés par la MDPH aptes à emprunter le transport collectif, d'être transportés de leur domicile à leur établissement scolaire lorsque le transport collectif n'existe pas.

Le Code de l'Éducation confie au Département la charge « du transport scolaire des élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé, placé sous contrat (...) et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, qui sont pris en charge à leur domicile». C'est sur cette base que **depuis de nombreuses années, le Département organise des dessertes de taxis collectifs, prend en charge des abonnements de transport collectif ou rembourse les frais de véhicules personnels** pour des parents qui sont en capacité d'assurer eux-mêmes le transport de leurs enfants. C'est ainsi que plus de **800 enfants en situation de handicap ont été transportés ou financés pour leur transport** par le Département de Loire-Atlantique pendant l'année scolaire 2009-2010 (cela représentant un engagement financier de 2,2 M€).

Des périmètres de transports scolaires adaptés aux ULIS et aux CLIS ; des procédures améliorées entre la MDPH, l'Inspection d'Académie et le Département

Force est de constater qu'un grand nombre d'élèves en situation de handicap, mais qui sont **déclarés aptes à emprunter les transports collectifs**, sont confrontés à des **difficultés de déplacement pour se rendre dans leur établissement scolaire** parce qu'ils réalisent des trajets qui ne correspondent pas aux périmètres de transport scolaire - la répartition géographique des ULIS et des CLIS étant très différentes de la répartition des établissements dits « classiques ».

Le Département a donc initié depuis plusieurs mois, avec l'Inspection d'Académie, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et des associations de parents une **collaboration accrue pour ajuster ce dispositif**. Ce travail partenarial a abouti à la **création de périmètres de transport pour chaque établissement accueillant des classes spécialisées (CLIS et ULIS)**. C'est sur ces périmètres que **l'inspection d'académie va s'appuyer pour organiser l'affectation des élèves** à la rentrée prochaine. Dans ce cadre, **tous les élèves concernés devraient bénéficier d'une solution de transport financée par le Département**.

Traitement équivalent des élèves valides et des élèves en situation de handicap

Ce travail aboutit à l'affirmation de l'idée, portée par la loi de 2005, d'intégration dans le milieu ordinaire des personnes handicapées. **La volonté de traitement équivalent des élèves valides et des élèves en situation de handicap lorsqu'ils sont en capacité d'utiliser les transports scolaires est réaffirmée**. Tous les élèves qui pourraient utiliser les moyens de transport en commun et qui sont cependant transportés sur des services de taxis collectifs **devront payer leur abonnement annuel de 142 €, au même titre que tous les abonnés au transport scolaire**. A noter que le transport d'un enfant par un taxi collectif représente un coût de 4 000€ par an pour le Département.

ULIS : unité localisé pour l'inclusion scolaire en collège

CLIS : classes pour l'inclusion scolaire en école élémentaire

L'intervention du Département en matière de transport scolaire d'enfants handicapés

Parce qu'il s'agit de transport scolaire, le Conseil général rappelle qu'il est compétent sur le **territoire de la Loire-Atlantique, hors Nantes Métropole et la Carene**. Parce qu'il s'agit de transport vers « des établissements d'enseignement général, agricole ou professionnel » comme le rappelle le code de l'éducation, **le Département ne prend pas en charge les élèves des établissements médico-sociaux (ex : IME) qui relèvent de la compétence Etat.**

Aéroport du Grand Ouest : le Département s'engage dans le nouveau syndicat mixte

La réalisation du nouvel aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes et de sa desserte routière entre dans sa phase opérationnelle. Les conseillers généraux sont appelés à approuver l'adhésion du Département à un nouveau syndicat mixte réunissant les collectivités intéressées, ainsi qu'une première contribution financière.

Après l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier de la convention entre l'État et le concessionnaire Aéroports du Grand Ouest (groupe Vinci - ETPO- CCI), les trois prochaines années vont être consacrées à la finalisation des études de projet, à l'engagement et à la mise en œuvre des procédures de maîtrise foncière, à l'obtention des autorisations, et au début de mise en œuvre des mesures environnementales. Les travaux de réalisation s'engageront en 2014, en vue d'une mise en service de l'aéroport en octobre 2017

De nombreuses collectivités territoriales sont intéressées par la réalisation de cet aéroport. 15 d'entre elles étaient réunies depuis 2002 au sein du Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, qui a aujourd'hui atteint les limites de son objet statutaire. Certaines, précédemment membres ou non du Syndicat mixte d'études, ayant exprimé ou non leur volonté au financement du nouvel équipement, ont souhaité poursuivre et approfondir leur coopération sous une nouvelle forme.

Un syndicat mixte pour l'accompagnement des territoires et le cofinancement des équipements

Clés de financement selon les collectivités :

Région des Pays de la Loire : 35 %
Région Bretagne : 25 %
Département de Loire-Atlantique : 20 %
Nantes Métropole
Communauté urbaine: 15,5 %
Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire : 2,5 %
Communauté d'agglomération Cap Atlantique : 2 %

Les collectivités territoriales et intercommunalités intéressées se sont donc accordées sur la constitution d'un nouveau syndicat mixte, provisoirement intitulé « Syndicat mixte aéroportuaire » (SMA). Celui-ci aura un double objet : d'une part, **la réflexion et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des territoires concernés** par l'implantation du nouvel aéroport, notamment en matière de développement et de desserte, de protection des activités agricoles et des zones naturelles ; d'autre part, **le portage du financement de l'opération et le suivi de la concession** de la nouvelle plateforme aéroportuaire.

Le nouveau syndicat mixte s'articulera donc autour de deux compétences, et sera composé de deux collèges.

- une « compétence générale », consistant en **la réalisation d'études pour un accompagnement territorial**. Outre les collectivités participant déjà au financement, d'autres ont déjà fait part de leur intérêt (Départements d'Ille et Vilaine, du Morbihan, du Maine et Loire, de Mayenne et de Vendée ; Communauté d'agglomération Rennes Métropole ; Communautés de communes d'Erdre et Gesvres, de la région de Blain, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire).
- une « compétence spécifique » aux six collectivités et intercommunalités ayant décidé de participer **au financement de l'aéroport** (convention du 3 décembre 2010), et qui permettra au SMA de suivre la réalisation de l'aéroport ainsi que la concession aéroportuaire (participation aux organes de pilotage et de suivi du projet, aux travaux du « comité de suivi stratégique de la concession »...)

Le Syndicat Mixte Aéroportuaire participera donc au financement de la construction de l'aéroport du Grand Ouest, en se substituant aux collectivités et à leurs engagements. Pour leur compte, il percevra également :

- **le partage des résultats de la concession** (retour à meilleure fortune et redevance complémentaire sur le chiffre d'affaires),

- ainsi qu'une partie **des produits de cession des terrains libérés à Nantes Atlantique**, revendus par l'État après le transfert des activités commerciales de l'actuel aéroport.

La place et la contribution du Département

Au sein du comité syndical du SMA qui comportera à l'origine 42 délégués, **le Département sera représenté au prorata de sa participation, soit par 8 délégués, dont 6 de la majorité et 2 de l'opposition**. Dans le Bureau du SMA (10 membres à l'origine, potentiellement 13 si sont confirmées les adhésions de Communauté de communes Erdre et Gesvres, Rennes Métropole et d'un Département voisin), le Département sera représenté par 2 délégués.

Le financement du SMA comprendra :

- pour son fonctionnement et les dépenses de personnel, une participation de chaque collectivité ventilée selon une quote-part votée par le SMA ;
- pour les études (« compétence générale »), les subventions et participations de tous les membres ;
- pour la contribution financière à la construction des infrastructures aéroportuaires, des contributions des collectivités et groupements volontaires ainsi que du produit des emprunts contractés spécialement. Il pourra compter sur les excédents de recettes provenant des retours à meilleure fortune et des redevances sur chiffre d'affaires, ainsi que ceux résultant de la vente des terrains de l'actuel aéroport.

Le Département, en application de la convention signée le 3 décembre 2010 entre l'État et les collectivités, versera au SMA les 23,1 M€ correspondant à ses engagements sur la période 2011-2017 (somme valeur 2010, non-révisable mais néanmoins indexée sur l'indice des travaux et bâtiments publics).

Pour l'année 2011, le Département va ainsi verser au SMA 821 300 € au titre de la contribution à la construction des infrastructures. Par ailleurs, une somme de 150 000 € est provisionnée pour des versements à intervenir au vu de futures dépenses de fonctionnement du SMA.

« 93% des + de 60 ans sont en forme ! » selon Serge Guérin, sociologue spécialiste des seniors.

86% des bénévoles du monde associatif sont retraités. Ils participent bien souvent, en tant qu'aidants, au soutien à leurs aînés.

Le Département consacre 117,3 M€ de son budget 2011 aux personnes âgées (128,7 M€ si on inclut le salaire des 156 agents départementaux qui se consacrent à ce domaine). Ce budget a progressé de 50 % entre 2004 et 2011.

15 575 places en EHPAD sont autorisées en Loire-Atlantique en juin 2011.

8 122 bénéficiaires ont perçu l'APA à domicile en 2010 En 2011, le Département y consacre 36,59 M€

11 440 bénéficiaires étaient bénéficiaires de l'APA en établissement en 2010

En 2011, le Département engage 46 M€.

Agir pour nos aînés 2011-2016 : le Département présente un nouveau plan d'actions et 50 projets d'investissements en EHPAD

Face à des perspectives marquées par le vieillissement de la population, (les 60 ans et plus représenteront 28 % de la population de Loire-Atlantique en 2030), et la forte progression de la dépendance des plus âgés, le devoir de solidarité envers nos aînés est une priorité. **Le Département, en tant que chef de file de la politique en faveur des personnes âgées**, a déjà beaucoup fait afin d'apporter des réponses nouvelles, adaptées et accessibles aux usagers. Dans son nouveau schéma 2011-2016, il ajuste encore ses objectifs aux besoins de nos aînés et fait de **l'habitat intermédiaire une priorité**. Dans le même temps, le Département poursuit son aide financière pour créer, rénover et agrandir les EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) : **pour la 1^{ère} fois, les 50 projets prioritaires pour les 5 années à venir** sont présentés à l'assemblée départementale en même temps que le schéma.

Résultats concrets et positifs du 1er schéma gérontologique 2006-2011

Dès 2006, dans le cadre de son premier schéma gérontologique, le Département, a mobilisé l'ensemble de ses partenaires : communes, gestionnaires associatifs ou privés et associations. Des efforts conséquents ont été entrepris pour permettre aux ainés **de bien vieillir, où ils le désirent le plus longtemps possible et d'avoir accès aux établissements adaptés**. Parmi les réalisations concrètes, on retient :

- **2 500 places d'hébergement installées et en cours d'installation en 5 ans.** 1 149 places supplémentaires ont été installées depuis 2005 et 1 330 sont en cours d'installation. **14 245 places sont aujourd'hui ouvertes et financées par le Département.**
- **Le grand succès du dispositif de téléassistance mis en place par le Département** en 2006. Au 31 décembre 2010, on comptait **9837 personnes abonnées**. Ce dispositif participe des actions mises en place par le Département pour permettre aux aînés de continuer à vivre chez eux.
- **L'ouverture de 4 nouveaux CLIC** : Seniors Loire et Cens, Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas des Bois, Seniors Indre-Saint Herblain et Loire-Acheneau. Cela porte à **18 le nombre de Centres Locaux d'Information et de Coordination en Loire-Atlantique** qui informent et orientent la personne âgée et son entourage, assurent la coordination des intervenants et peuvent constituer le dossier d'APA.
- **Une meilleure gestion des financements APA** : Le renforcement du **contrôle de l'effectivité des aides accordées et la mise en place du paiement direct** aux services prestataires a permis de **réaliser des économies estimées à 10 M€**. (Sans compter l'optimisation du temps de gestion pour le personnel sans pour autant porter atteinte à la qualité du service auprès des personnes âgées.)

Agir pour nos aînés 2011-2016 : le Département veut développer l'habitat intermédiaire

Le nouveau schéma départemental 2011-2016 est le fruit d'un travail de **concertation avec plus de 50 partenaires**, publics, privés, et associatifs. Il s'inscrit dans la continuité du précédent schéma autour des axes :

- Bien vieillir en société et dans son environnement ;
- Continuer à vivre chez soi ;

- Adapter l'offre des établissements ;
- Renforcer la coordination des professionnels.

Une nouvelle orientation, qui devient un axe du schéma, est prise pour développer les formules d'habitats intermédiaires. Parce que les aînés sont pour la plupart autonomes et ont le désir de garder leur indépendance et parce que l'EHPAD ne doit pas être la seule alternative à la vie à domicile, le Département a initié dès 2009 en partenariat avec le CODERPA et avec le soutien de l'AURAN une réflexion transversale sur l'habitat et le vieillissement. **Développer les petites unités de logements, diversifier l'offre de services, expérimenter de nouvelles formes d'accueil familial, développer des formules de sous-location, promouvoir l'habitat intergénérationnel,** autant de solutions que la collectivité entend soutenir. Le Département accompagnera financièrement **l'acquisition de terrains d'implantation en cas de déficit de structures d'accueil, la construction d'espaces à usage collectif** accolés à des regroupements d'habitats pour personnes âgées, et sera par ailleurs à l'initiative d'un guide de recommandations pour aider les communes dans l'identification de leurs besoins.

Pour la première fois, le Département présente une programmation à 5 ans pour ouvrir des places de qualité et financièrement accessibles

Au regard des priorités du plan « Agir pour nos aînés 2011-2016 », le Département présente **un programme d'aide à l'investissement qui, pour la première fois, cible, pour les 5 années à venir, les projets prioritaires. 50 opérations de créations, reconstructions, extensions et travaux d'aménagements sont concernées.** Le Département y consacrera **37,6 M€.** Par cette première programmation pluriannuelle, le Département affirme sa volonté d'agir massivement et sereinement aux côtés de ses partenaires pour développer l'hébergement pour personnes âgées dépendantes, **maîtriser le prix de journée** et rendre l'entrée en établissement **accessible aux plus modestes.**

Une autorisation de programme de 7,7 M€ pour l'année 2011 doit être votée lors de cette session. Cette enveloppe financière conséquente permettra de démarrer dans les mois prochains **8 opérations et 285 places supplémentaires :**

- **2 créations d'établissements** : EHPAD à **Sautron** pour 79 personnes en hébergement permanent (HP) et 4 en hébergement temporaire (HT) et un EHPAD à **Nantes** dans le quartier de la Bottière-Chesnaie pour 84 personnes en HP et 6 HT.
- **2 extensions** : EHPAD Léontine Vié à **Thouaré** et EHPAD Résidence du Don à **Issé**.
- **4 restructurations** : Hôpital Local Intercommunal (HLI) de Bourgneuf en Retz, EHPAD Avalix à St-Nazaire, EHPAD L'Automne à Montoir-de-Bretagne, EHPAD Protestante à Nantes (l'extension de cet EHPAD de quelques places est en attente de l'accord de l'ARS).

Les 42 autres projets prioritaires (présentés en annexe du schéma – page 108 du rapport) devront obtenir une **décision favorable** dans le cadre de l'appel à projet **de l'ARS** et bénéficier des **crédits de médicalisation de l'assurance maladie.**

Les secteurs identifiés comme prioritaires par le Département

Les territoires de la Carene / Cap Atlantique et Nantes Métropole restent encore **déficitaires et toujours prioritaires pour la création de places en EHPAD.** Le nord du département, sur les territoires de Châteaubriant, Nozay, Derval est également **identifié comme territoire peu équipé et donc prioritaire.**

En 2010, la Loire-Atlantique compte 59 structures d'habitat intermédiaire avec une capacité totale de 2 660 logements destinés à l'accueil des seniors, tels que : les villages retraite, les résidences services, les domiciles services et les logements foyers, auxquels s'ajoutent des logements spécialement aménagés.

Aides à la pierre : le Département pose ses conditions pour poursuivre la délégation

Depuis 2006, le Département met en œuvre, par délégation de l'Etat, les aides publiques au logement sur son territoire de délégation (département, hors Nantes Métropole). La convention de délégation d'une durée de 6 ans s'achève le 31 décembre 2011 et le Conseil général doit manifester sa volonté de renouveler ou non cette convention avant le 30 juin. Il convient de mesurer les enjeux d'une reconduction de cette délégation de compétence : faut-il la poursuivre afin de préserver la construction de logements locatifs sociaux, ou bien la rendre afin de ne plus avoir à compenser ou assumer les désengagements et changements d'orientations de l'État ?

Depuis 2006, le Département organise la programmation, la répartition des crédits, l'agrément des opérations ainsi que les adaptations des conditions d'octroi des aides destinées :

- **au logement locatif social** : Construction, acquisition, réhabilitation et démolition des logements locatifs sociaux, la création des places d'hébergement d'urgence,
- **à l'amélioration de l'habitat privé** : rénovation, études et suivi-animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)...
- **à la location-accession (Prêt Social Location Accession).**

Bilan très positif pour la construction de logements locatifs sociaux

Les efforts financiers du Département pour développer la production de logement locatif social familial portent leurs fruits : **le nombre de logements sociaux (PLUS-PLAI) réalisés**, qui était de 320 en 2006, s'élève **en 2011 à 830**. En 2010, le Conseil général a injecté **18,2 M€ en faveur du logement social**, soit **5 fois plus qu'en 2004**.

Le **Plan Départemental de l'Habitat (PDH)** qui donne la priorité de production dans 29 pôles prioritaires qui regroupent 66 communes, le volet habitat des **contrats de territoire**, le développement d'outils de communication (réseaux habitat foncier, guide pour le logement social), la mise en place d'un **conseil technique aux collectivités locales** (Programme Local de l'Habitat, PLU, montage d'opérations d'habitat) sont autant **d'outils mis en place par le Département et reconnus pertinents** pour le développement d'une politique de l'habitat social. Le Conseil général a également renforcé son **partenariat avec tous les bailleurs sociaux, reprenant les objectifs territorialisés par EPCI du PDH** pour la production de logements locatifs sociaux familiaux, **des objectifs qualitatifs sur la mixité sociale, l'adaptation et la qualité thermique** des logements, **la détermination de prix plafonds** pour le foncier viabilisé ainsi que les engagements financiers départementaux et intercommunaux.

Un bilan contrasté pour l'amélioration de l'habitat privé

Le Département a engagé **2 M€ en 2011** pour **soutenir les propriétaires bailleurs dans la production de logements privés à loyers maîtrisés et les propriétaires occupants modestes et très modestes** dans la lutte pour l'insalubrité de leur logement et la mise en accessibilité. Si les objectifs de la délégation sont globalement atteints, **on peut malgré tout conclure à une quasi-absence de plus-value du Département en matière d'habitat privé.**

Plusieurs raisons à cela : le Département est confronté à **la réduction de crédits de l'Etat**. Alors que le montant des crédits délégués représentait en moyenne 5,5 M€ ces dernières années, l'Etat a fait connaître en début d'année qu'il serait **ramené à 4 M€ pour 2011** (soit une baisse de 27 %). Parallèlement, le Département est **contraint d'adopter un Plan**

Depuis 2006, le Département a délivré des aides à la rénovation pour 6 000 logements pour un montant total de 26,5 M€.

ANAH : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

d'actions annuel qui retranscrit strictement les orientations nationales de l'ANAH, lesquelles varient d'une année à l'autre. En matière d'habitat privé, la délégation de compétence, qui est en réalité **davantage une délégation de « gestion »** conduit le **Département à devoir endosser, vis-à-vis des EPCI, le changement d'orientations de l'ANAH et les baisses de crédits.**

Des exigences envers l'Etat

En s'engageant dans la mise en œuvre de cette délégation, **le Département est devenu un acteur légitime en matière de construction de logements locatifs sociaux et a massivement développé leur production en mobilisant fortement les communes et les bailleurs sociaux.** Aujourd'hui, la question se pose de poursuivre l'exercice de cette délégation, qui n'est pas satisfaisante en termes de gouvernance, et de **confirmer cette dynamique de construction.**

Le Département souhaite que ces éléments négatifs soient gommés, afin de renouveler la délégation de compétence d'aide à la pierre. Il pose en direction de l'Etat trois types d'exigences :

- **La prise en compte du PDH pour la détermination des objectifs de production et leur localisation** en fonction des besoins de logements locatifs sociaux, identifiés et partagés avec les Collectivités locales et les bailleurs sociaux ;
- **Une meilleure visibilité dans la durée quand aux orientations de l'ANAH** en matière d'Habitat privé et **une prise en compte des besoins identifiés localement,**
- **Un portage politique, par l'Etat et auprès des acteurs locaux de l'habitat,** des modifications de ses politiques et de la **baisse de ses crédits**, tant pour les règles de l'ANAH que pour le logement social.

Décision modificative n° 2

Les conseillers généraux examinent les ajustements à apporter au budget primitif 2011 voté en décembre 2010 : reports de l'exercice budgétaire 2010, inscriptions de nouvelles dépenses et recettes, et ouverture de nouvelles autorisations de programmes.

L'encours de dette du Département a fortement augmenté en trois ans, sous l'effet de la progression des dépenses à caractère social, du maintien à un haut niveau des dépenses d'investissement afin de soutenir l'activité économique pendant la crise, et de la baisse de certaines recettes telles que les droits de mutation (à hauteur de 40 M€ en 2009). Cet encours de dette représente 482,80 M€ fin 2010.

Exercice 2010 : un excédent qui permet de réduire le recours à l'emprunt

La décision modificative n° 2 intègre tout d'abord les résultats et restes à réaliser du Compte administratif de l'exercice 2010. L'excédent global de 2010 s'élève à 23 M€ et se décompose ainsi :

Excédent brut de fonctionnement	100,1 M€
Dépenses réelles de fonctionnement restant à réaliser	- 10,1 M€
Déficit brut d'investissement	- 51,8 M€
Dépenses réelles d'investissement restant à réaliser	- 15,2 M€

Ces 23 M€ sont affectés en DM2 aux besoins de financement de l'investissement (de 16,3 M€, et le solde de 6,6 M€, permet de diminuer l'emprunt d'équilibre prévu au budget primitif 2011, soit une inscription budgétaire ramenée à 124,69 M€.

DM 2 : 34,7 M€ de nouvelles dépenses et un besoin de financement de 16,3 M€

Les inscriptions à la décision Modificative n° 2 s'élèvent à **18,4 M€ de recettes nouvelles et 34,7 M€ de dépenses**.

Des recettes supplémentaires de fonctionnement sont prévues, pour un montant de 16,85 M€, dont principalement :

- 1,06 M€ de produit supplémentaire de la taxe sur le foncier bâti, et 0,78M€ d'allocations compensatrices
- 6,76 M€ au titre du fonds de péréquation des droits de mutation (dont le Département est à la fois bénéficiaire et contributeur pour 12 M€, compte tenu de la faiblesse de son potentiel financier)
- 5,2 M€ de produit supplémentaire au titre des droits de mutation, qui vient « neutraliser » l'impact financier du fonds national de péréquation (solde net de - 5,2 M€). De ce fait, cette ressource reste inscrite à 137 M€ pour l'année 2011.

En investissement, les recettes augmentent de 1,5 M€ en lien avec les subventions reçues du FEDER (pour le haut débit - 0,1 M€), de l'État (réfection de la digue des marais salants de Guérande - 0,79M€), de la Région et de l'État (dont la Maison des Sports - 0,56 M€)

Les nouvelles dépenses représentent en fonctionnement 18,77 M€ et en investissement 15,93 M€ (essentiellement pour des aides à l'investissement et la participation du Département au fonds de péréquation des droits de mutation), réparties comme suit :

- **12 M€ donc au titre de la participation au fonds de péréquation des droits de mutation.**
- **2,7 M€ pour les actions de solidarité** : revalorisation de 0,82 M€ des crédits de fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ; 1,5 M€ pour la revalorisation des dépenses liées aux indus du RSA, les inscriptions complémentaires liées à l'intégration de la totalité du budget du Fonds Solidarité Logement et les besoins relatifs à la mise en œuvre des Mesures d'Assistance Spécifiques aux Personnes; 1,5 M€ pour les personnes âgées, pour l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, essentiellement en établissement ; 0,5 M€ pour la

politique Enfance et Famille afin de compenser aux associations l'impact financier de la suppression de l'exonération des charges patronales.

- **1,8 M€ pour l'environnement** : une inscription de 1,4 M€ en investissement et 0,4 M€ en fonctionnement équilibre le surcroît de produit de la Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles perçu en 2010.
- **5,63 M€ pour les infrastructures**, dont 4,73 M€ en investissement pour couvrir les opérations en cours : opérations de sécurité (1 M€) dont le carrefour des Mailliardières à Saint-Brévin ; itinéraire cyclable Vélocéan et liaison Bouaye – Saint-Léger-les-Vignes (0,3 M€) ; revêtements de chaussées suite aux dégradations hivernales (1,4 M€) ; subventions allouées (2 M€) etc.
- **2,9 M€ pour les transports** afin de financer les révisions de prix des transporteurs ;
- **10,44 M€ en investissements pour la culture, les transports, l'économie et l'aménagement du territoire**, au titre du volet d'intérêt départemental des Contrats de Territoire, des volets Recherche et Port Atlantique du Contrat de Projet État-Région, du Fonds d'Aménagement Communal et pour la participation à l'aéroport du Grand Ouest.

Pour cette décision modificative n° 2, **le besoin de financement s'élève ainsi à 16,3 M€.**

60 M€ d'autorisations de programme nouvelles

La décision modificative est l'occasion de **créer de nouvelles autorisations de programme pluriannuelles ou d'ajuster celles existantes, pour un total de 60,33 M€** auquel s'ajoute une autorisation d'engagement de 1,5M€. Toutes ces nouvelles autorisations concernent des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale et des aides à l'investissement

- **6,8 M€ pour les personnes âgées**, afin d'apporter un concours financier aux opérations d'hébergement reconnues prioritaires.
- **2 M€ pour l'éducation**, au titre des opérations de reconstruction du collège Anne de Bretagne à Saint-Herblain, de restructuration de la demi-pension du collège de Saint-Mars-la-Jaille et de viabilisation près des collèges de Ligné et d'Héric (ajustements compensés par une réduction du même ordre de l'autorisation de programme du collège du Pré-Gauchet à Nantes)
- **36,1 M€ pour les mobilités**, en particulier pour la rénovation des grands ouvrages d'art de Loire (6,1 M€), les nouveaux itinéraires cyclables (1 M€), les aménagements curatifs, interventions sur les chaussées et travaux de modernisation du réseau routier départemental (5,3 M€ supplémentaires). La modernisation du réseau nécessite la création d'une AP de 23,7 M€ (déviation de la RD 773 à La Normandais à Séverac ; aménagement du giratoire de Cran-Neuf entre les RD 213 et 492 à Saint-Nazaire ; aménagement de la RD 100 entre Gron et le Bossin à Montoir-de-Bretagne).
- **25 M€ pour l'aménagement du territoire** afin de couvrir la participation du Département à la réalisation de l'aéroport du Grand Ouest (l'abandon du projet de Donges Est entraîne une réduction de 7 M€ sur le contrat avec le Port Atlantique)
- **1 M€ pour les infrastructures fluviales et maritimes** (réfection du terre-plein du port du Croisic et rénovation des enrobés de celui de La Turballe).